



République et Canton de Neuchâtel  
**COMMUNE DE LA TÈNE**

**CONSEIL GENERAL**

**Séance ordinaire du mercredi 30 avril 2014 à 19 h 00**

**à l'Espace Perrier, salle « La Tène »**

---

**C o n v o c a t i o n**

Partie officielle (19 h 00) : présentation des véhicules de l'équipe de voirie

Partie officielle (19 h 15) :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014 (annexé)
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2014-2015
4. Rapports de la/des :
  - a) commission réglementaire (annexé)
  - b) commission financière (annexé)
  - c) commission de salubrité publique et de police du feu (annexé)
  - d) commission des travaux publics et des services industriels (annexé)
  - e) commission de l'environnement et du développement durable (annexé)
  - f) commission d'urbanisme (annexé)
  - g) commission des sites de loisirs et des espaces publics (annexé)
  - h) commission des naturalisations et des agrégations (annexé)
  - i) commission de circulation, des transports et de l'agglomération (annexé)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2013 (annexé)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les jetons de présence, vacations et honoraires des membres des autorités communales (annexé)
7. Motions et propositions
8. Questions du parti Libéral-Radical de La Tène relatives au gazoduc du canal de la Thielle (annexées)
9. Question de Sylvie Fassbind-Ducommun intitulée « Gare à la Gare » (annexée)
10. Interpellations et autres questions
11. Lettres et pétitions
12. Communications du :
  - a) Conseil communal
  - b) bureau du Conseil général
13. Divers

**La séance étant suivie d'un repas,  
nous vous prions de renvoyer votre inscription  
au plus tard le mercredi 23 avril.**

La Tène, le 17 avril 2014

CONSEIL GENERAL

Annexes : documentation usuelle et bulletin d'inscription au repas

Rappels :

Extrait art. 47<sup>1</sup> du Règlement général de commune : Empêchement

<sup>1</sup> Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).